TRADUIRE POUR PROMOUVOIR ET PRÉSERVER LES LANGUES MINORITAIRES ET RÉGIONALES AU BOTSWANA

Kagiso Jacob SELLO[1]

Abstract: In this article, we argue that the development of translation in Botswana could aid in preserving and promoting minority and regional languages. Indeed, one major problem encountered by minority and regional languages in this country is that most of these languages only exist orally, which makes them very fragile. We are therefore of the opinion that, unlike translation training that has been left to individual ingenuities, promotion of translation into minority and regional languages can help preserve and promote these languages through the development of their orthographies and terminologies, the same way most orthographies and terminologies of Bantu languages like Setswana and Kalanga in Botswana were developed (through translation of the bible). The article will also discuss how the minority and regional communities could take advantage of cultural manifestations that they organise to preserve and promote their languages.

Keywords: minority language, regional language, culture, translation, language preservation and promotion.

1. Situation linguistique du Botswana

Le Botswana est un pays d'Afrique australe peuplé d'environ deux millions d'habitants pour une superficie de 600 370 km². Le pays, sans accès à la mer, est entouré de l'est au sud par l'Afrique du Sud, de l'ouest au nord par la Namibie, par la bande de Caprivi au nord qui sépare le Botswana de l'Angola, et du nord à l'est par la Zambie et le Zimbabwe. En raison de sa position géographique, le Botswana compte un nombre non négligeable de locuteurs de langues transfrontalières de la sous-région. On peut compter au total une quinzaine de langues parlées dans plusieurs pays de la région, soit la moitié des langues présentes sur le territoire botswanais.

Les Kalangas, originaires du Zimbabwe où leur population est estimée à plus de 700 000 personnes, représentent plus de 10% de la population botswanaise. On trouve également un nombre important de Kalangas au Mozambique. La population des Hereros est située entre le Botswana et la Namibie, leur pays d'origine. Elle est estimée à plus de 40 000 au Botswana et à plus de 350 000 en Namibie. Ce peuple est également présent en Angola. La population des Tswanas est estimée à cinq millions dans la région, dont un

[1] Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, Département de Français, Université du Botswana. sellojk@mopipi.ub.bw.

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)

million et demi au Botswana. La majorité d'entre eux se trouve néanmoins dans la province du Nord-Ouest en Afrique du Sud, d'où ils sont originaires, un territoire jadis nommé Bophuthatswana, un bantoustan créé pendant la période d'apartheid. Un certain nombre de Tswanas vit également au Zimbabwe, en Namibie et au Lesotho.

Si le Botswana présente une situation linguistique moins complexe que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, dont certains comptent plus de 200 langues, il n'en est pas moins caractérisé par la coexistence de plusieurs langues sur son territoire. En effet, le pays compte en tout une trentaine de langues qui se répartissent en trois groupes linguistiques distincts (Hasselbring, 2000 ; Janson, 2000 ; Janson & Tsonope, 1991). Le groupe bantou, qui comprend seize langues, constitue le groupe majoritaire. Le groupe khoisan est au deuxième rang, avec quatorze langues. Deux langues, l'afrikaans et l'anglais, constituent le groupe germanique.

2. Défi des pays multilingues

La coexistence de toutes ces langues sur son territoire fait du Botswana un pays multilingue. Nous y distinguons en fait trois formes de multilinguisme : le multilinguisme étatique, le multilinguisme individuel et le multilinguisme social ou communautaire. Le multilinguisme étatique renvoie à la présence sur le territoire de l'État de plusieurs langues, qu'elles soient officiellement reconnues comme telles ou non. Par multilinguisme individuel, on désigne la capacité d'un individu à s'exprimer à divers niveaux de compétence dans plusieurs langues. Quant au multilinguisme social, il fait référence à la situation dans laquelle plusieurs individus ou toute une communauté parlent plusieurs langues, même si à l'intérieur d'une zone multilingue, certains individus, pour des raisons diverses, peuvent être monolingues.

Le multilinguisme étatique est un défi majeur pour tous les États soucieux du bien-être de leurs citoyens. En effet, si l'on considère que la langue est l'un des éléments fondateurs de l'identité d'un peuple, alors un État qui se revendique multilingue reconnait, tolère et respecte la diversité linguistique, et par conséquent la diversité des identités sur son territoire. Néanmoins, le respect du multilinguisme ne se limite pas à la reconnaissance de la diversité linguistique d'un territoire, mais touche également à la réalité juridique qui fait que tout document officiel doit être disponible et accessible dans toutes les langues parlées dans l'État.

Il est évident que cette mission est ardue, tout particulièrement si les langues sont nombreuses et le recours aux traducteurs en constitue la clé. Pour faire face aux exigences imposées par la communication interlinguistique de ses citoyens dans certains domaines publics, l'État doit donc fournir des efforts considérables pour développer la traduction, le seul moyen qui permet de se comprendre, de se découvrir et de se respecter mutuellement en établissant une équivalence entre les langues et en préservant ainsi l'égalité des droits entre des

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)

citoyens originaires de tribus différentes. Mais ceci n'est tangible que si le principe d'égalité des langues signifie qu'on traduit tous les documents officiels dans toutes les langues présentes sur le territoire sans exception.

Dans les textes, l'État botswanais adhère à l'idée du multilinguisme en reconnaissant la diversité des langues en présence sur le territoire et prévoit que les citoyens puissent avoir accès à l'information dans leur propre langue et être protégés de toute discrimination. Ainsi, en ce qui concerne la politique culturelle nationale du Botswana (National Cultural Policy, 2001), l'accent est mis sur la diversité multilinguistique et multiculturelle du pays. Les langues sont considérées comme porteuses de l'héritage culturel et à ce titre doivent être développées à travers la recherche et la documentation. Or, en réalité, rien n'est fait pour appliquer cette politique, comme nous le montre clairement notre étude de la politique linguistique du pays.

3. Politique linguistique du Botswana

Selon Chebanne et Creissels (2001), la majorité des textes émanant des organismes officiels ou semi-officiels résument la politique linguistique du Botswana ainsi : l'anglais est la langue officielle et le setswana la langue nationale. Les auteurs ont également remarqué que pour certains organismes, les deux langues sont co-officielles et que toute autre langue est classée comme langue minoritaire et/ou régionale. Mais cette formulation est inexacte d'un point de vue juridique, car ni la Constitution ni les lois ne reconnaissent formellement de statut aux langues parlées dans le pays. Il est donc utile, sinon nécessaire, de s'interroger sur ce que signifient ces termes dans le cas précis du Botswana.

1.1. Langue officielle

La définition du terme de langue officielle est, selon Baggioni (1997), en rapport avec les fonctions administratives et étatiques. Selon Cooper (1989), il faut distinguer la langue officielle, telle qu'elle est utilisée par le gouvernement dans ses activités quotidiennes, de la langue officielle utilisée par le gouvernement en tant que symbole de l'État. Autrement dit, la langue officielle peut être définie par rapport à des fonctions statutaires, symboliques, ou en tant que langue de travail.

Souvent, il n'est fait nulle mention d'une langue officielle, et c'est la langue employée pour la rédaction des textes constitutifs qui indique de facto quelle est la langue officielle (Baggioni, 1980). Néanmoins, la Constitution d'un État porte parfois la trace de cette officialisation, soit de manière générale, soit quand il est fait mention de la langue d'usage dans tel ou tel domaine de la vie publique (justice, administration, éducation). Dans le cas du Botswana, la seule et unique allusion à la question des langues dans la Constitution faisant mention de l'anglais se trouve dans l'Article 61 qui précise les conditions d'éligibilité à l'Assemblée nationale et aux Conseils de district : « d) […] he is able to speak,

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)

and, unless incapacitated by blindness or other physical cause, to read English well enough to take an active part in the proceedings of the Assembly[2]. »

L'anglais est donc de facto considéré comme la langue officielle du pays. Cette langue est parlée en tant que langue première au Botswana par plus de 6 000 locuteurs, soit 0,4% de la population, par plus de 80% de la population en tant que deuxième ou troisième langue, et par plus de 2,2% de la population comme langue de communication à la maison (Chebanne & Nyati-Ramahobo, 2003). L'anglais a acquis son statut de langue officielle pendant la période où le Botswana était sous protectorat britannique et son usage s'est perpétué après l'indépendance. Précisons que le fait de reconnaître une langue d'origine étrangère comme langue officielle n'est pas spécifique au Botswana mais caractérise la plupart des politiques linguistiques des États issus d'une décolonisation. Cette officialisation de la langue du colonisateur était considérée comme un gage de stabilité territoriale et nationale.

1.2. Langue nationale

Le statut de langue nationale étant lié à des réalités historiques, géographiques ou politiques, la définition de cette notion est donc complexe. La reconnaissance d'une langue nationale ne peut se faire qu'en rapport avec les liens existant entre langue et nation, et en opposition à celui de langue officielle. Cette nationalisation de la langue est rarement mentionnée dans les textes officiels et c'est souvent de facto que les langues acquièrent ce statut. En effet, la langue nationale est une langue aux fonctions emblématiques (Baggioni, 1980). Elle vise à l'homogénéisation linguistique du territoire, l'uniformisation linguistique horizontale (entre des régions différentes) et verticale (entre des classes sociales différentes) de la communication sociale. Elle est souvent considérée comme la langue de la nation ou du peuple et sa reconnaissance relève souvent d'une affirmation de l'indépendance d'un État.

Étant donné qu'il est parlé par la quasi-totalité de la population en tant que langue première ou seconde sur presque l'ensemble du territoire, le setswana est reconnu par la majorité des citoyens comme la langue nationale depuis l'indépendance. Mooko (2006) avance deux raisons principales qui auraient, selon lui, influencé la reconnaissance du setswana d'abord comme langue vernaculaire sur tout le territoire, puis comme langue nationale par la suite : la suprématie des Tswanas et la priorité économique.

1.2.1. Suprématie de la classe dominante

Selon Mooko (ibid.), la reconnaissance du setswana comme langue nationale n'a jamais été planifiée mais s'est imposée en raison de la suprématie des Tswanas. En effet, lorsque les Tswanas sont arrivés d'Afrique du Sud sur le

[2] Cette personne est capable de parler et, sauf incapacité liée à la cécité ou toute autre cause physique, de lire l'anglais suffisamment bien pour pouvoir prendre une part active aux travaux de l'Assemblée.

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)

territoire botswanais, ils étaient en nombre largement supérieur aux tribus qui s'y trouvaient déjà et ont pu asseoir leur hégémonie. Le setswana est ainsi devenu la langue véhiculaire et lorsque les Britanniques sont arrivés sur le territoire, le setswana s'était déjà imposé comme langue de la classe dirigeante et du peuple.

1.2.2. Priorité économique

En 1966, lorsque le Botswana a accédé à l'indépendance, le pays était l'un des plus pauvres de la planète. La priorité principale des dirigeants était alors de développer l'économie du pays avec des ressources limitées. La question de la promotion des langues n'était donc pas prioritaire. Étant donné que la majorité des citoyens utilisaient le setswana comme langue première ou seconde, que cette dernière s'était déjà considérablement développée, qu'elle s'était dotée d'une orthographe et que sa normalisation était à l'étude, la reconnaissance du setswana comme langue nationale était alors économiquement justifiable.

1.3. Langues minoritaires et/ou régionales

Si le setswana et l'anglais occupent le devant de la scène, il ne faut néanmoins pas oublier que le Botswana est un pays multilingue, ce qui implique donc que la majorité des langues parlées sur le territoire ne sont pas reconnues. Ces langues sont souvent qualifiées de langues minoritaires et/ou régionales.
Dans un sens général, le terme minoritaire renvoie à des langues parlées par des locuteurs moins nombreux que ceux qui parlent la langue nationale ou officielle du pays alors que le terme régional renvoie à des langues parlées sur une partie limitée du territoire d'un État où elles peuvent, dans certaines situations, être les langues les plus parlées. Autrement dit, le terme minoritaire renvoie à un critère numérique alors que « régional » est lié à l'aspect géographique. Les langues minoritaires et/ou régionales ont en général des fonctions publiques minimales, car leur utilisation se limite à la famille ou à la communauté.

Les textes sur la politique linguistique du Botswana ne font aucune allusion aux langues minoritaires et/ou régionales. Les débats sur ces langues se heurtent souvent à des réactions plutôt négatives de la part des autorités. En effet, la reconnaissance de ces langues est perçue comme une menace pour l'unité nationale qui fait la cohésion et la fierté du pays. Cette vision est cohérente avec l'analyse de Baker, selon qui :

> perpetuating language minorities and language diversity may cause less integration, less cohesiveness, more antagonism and more conflict in society. The perceived complication of minority languages is to be solved by assimilation into the majority language. Such an argument holds that the majority language unifies the diversity. (1993 : 248)

Cela nous rappelle les propos de celui qui allait être le président des États-Unis d'Amérique de 1932 à 1945, Franklin Roosevelt, lorsqu'il déclarait en

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)

1919 qu'il n'y avait de place aux États-Unis que pour la langue anglaise car la priorité était de transformer la population en citoyens américains et non pas en pensionnaires d'une auberge polyglotte.

Malgré cette politique non favorable au développement et à la promotion des langues minoritaires et régionales, des associations qui revendiquent la reconnaissance nationale et l'enseignement des langues minoritaires dans les écoles publiques ont vu le jour. Ces associations appuient leurs revendications sur le texte Vision 2016 (Republic of Botswana, 1997), selon lequel la diversité linguistique et culturelle du pays est reconnue et soutenue. Toujours selon ce texte, une personne ayant comme langue première une langue autre que le setswana ou l'anglais ne doit pas être désavantagée en termes d'accès à l'éducation. Mais Nyati-Ramahobo (2000) note que même si le gouvernement a pris des décisions politiques qui font progresser la situation, les langues minoritaires et régionales restent sans droit car les autorités manquent d'intérêt pour la mise en œuvre de ces politiques. Les associations les plus notables de revendication des droits des langues minoritaires et régionales aspirent à un statut officiel pour le kalanga et le sheyeyi.

1.3.1. Le cas du kalanga

Si le Botswana mettait en place une politique linguistique accordant un véritable statut aux langues minoritaires, le kalanga serait probablement la seule langue minoritaire qui aurait d'incontestables perspectives de développement (Chebanne & Creissels, 2001). En effet, le kalanga, qui est parlé majoritairement au nord-est du pays par au moins 200 000 locuteurs, soit 10% de la population, est, après le setswana, la deuxième langue du Botswana si l'on s'appuie sur le nombre de locuteurs dont il est la langue maternelle, loin devant l'anglais. Notons également que le groupe kalanga est bien représenté dans les secteurs de l'administration et dans la vie économique du pays.

Les Kalangas revendiquent aujourd'hui une reconnaissance officielle de leur langue et sa réintégration dans le cursus scolaire, étant donné que cette langue a été employée comme l'une des langues d'enseignement de l'époque du protectorat britannique jusqu'à l'indépendance. Ils se sont ainsi engagés depuis 1985 dans la standardisation et la normalisation de leur langue par des travaux académiques et par la publication d'articles dans les journaux locaux et ont également fondé une société pour la promotion de la langue kalanga. Une des réalisations les plus exemplaires de cette association a été la publication d'un manuel d'orthographe du kalanga tel qu'il est parlé au Botswana, Ngatikwaleni ikalanga.

1.3.2. Le cas du sheyeyi

Nous devons également faire mention de Kamanakao, une association qui revendique la reconnaissance officielle du sheyeyi, une langue bantoue parlée majoritairement au nord-ouest du pays. L'association a déjà publié un certain

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)

nombre de documents pédagogiques, notamment des livres de grammaire, des manuels d'orthographe, des livres de contes en sheyeyi et deux dictionnaires bilingues sheyeyi-anglais.

1.3.3. Reteng

Il est également important d'évoquer Reteng, littéralement « Nous sommes là », qui est une coalition de 13 associations et groupes consacrés à la promotion et la préservation de la diversité linguistique et culturelle du Botswana. Cette coalition a été fondée en 2002 en réponse à l'incapacité des pouvoirs publics à modifier les Articles 77 à 79 de la Constitution sur la question de la discrimination qui fait l'objet de débats nourris depuis l'indépendance.

La politique linguistique du Botswana n'est donc pas favorable aux langues régionales et/ou minoritaires. Beaucoup de locuteurs de ces langues préfèrent désormais adopter l'anglais comme langue de communication, étant donné que les autorités ne prêtent aucune attention à ceux qui revendiquent la reconnaissance des langues minoritaires et/ou régionales (Nyati-Ramahobo, 1999). Il faut également noter que la volonté de promouvoir les langues minoritaires et/ou régionales est également bridée par les intérêts des membres de l'élite issus de ces groupes, plus occupés à transmettre à leur descendance les instruments de leur succès que leur langue première. On a ainsi constaté au fil des années que les familles sont de plus en plus monolingues et préfèrent s'exprimer en anglais uniquement, ce qui corrobore les résultats de l'enquête menée par Chebanne et Nyati-Ramahobo (2003) selon lesquels l'anglais est parlé par plus de 2,2% de la population à la maison alors qu'il est la langue première de seulement 0,4% de la population.

4. Traduire pour préserver et promouvoir les langues

Tel que nous l'avons vu plus haut, militer pour l'usage des langues minoritaires et régionales au Botswana, ne serait-ce que dans les régions où elles sont dominantes, pour leur utilisation dans les sphères publiques, dans les medias ou pour leur intégration dans le système éducatif est un combat perdu d'avance. Cela voudrait dire que les organisations ou les individus qui sont dévoués à la préservation et à la promotion de ces langues devraient le faire sans attendre aucune aide quelconque du gouvernement. Et les manifestations culturelles constituent en ce sens un terrain propice pour un combat de cette nature.

Depuis une vingtaine d'années, un grand nombre des communautés qui se sentent délaissées par les instances officielles ont pris les choses en main et tentent de promouvoir et de préserver leurs cultures en organisant chaque année des manifestations culturelles : le festival de Kuru Dance qui rassemble les khoisans et les bushmen venus du Botswana, de Namibie et d'Afrique du sud ; le festival culturel de Basubiya ; le festival de la culture et de l'histoire de Kalanga à Domboshaba, et le festival de l'Association culturelle de l'ouest de

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)

Kgalagadi, pour n'en citer que les plus connues. Ces manifestations, qui s'étendent en général sur deux à quatre jours selon les communautés, sont rythmées par des jeux, de la danse, de la musique et des repas traditionnels.

Si les organisateurs de ces manifestations mettent l'accent sur la culture, on a également constaté un intérêt croissant pour les langues. Nous avons ainsi assisté à une mise sur le marché d'une littérature issue de ces langues minoritaires et régionales. Mais aussi louables et importants que soient ces efforts, il semblerait qu'ils ne soient manifestement pas suffisants pour garantir l'atteinte de l'objectif visé. En effet, on a constaté que l'usage pratique de ces langues est incontestablement en déclin. Beaucoup de personnes issues de ces communautés préfèrent désormais s'exprimer dans la langue officielle ou, à défaut, dans la langue nationale. Lorsqu'on les interroge, ces personnes avancent l'hypothèse selon laquelle les langues minoritaires et régionales n'offrent pas les moyens de s'exprimer dans certains domaines.

Il est néanmoins intéressant de noter que ces manifestations culturelles attirent beaucoup d'étrangers venus du monde entier. C'est donc sur ce terrain que, à notre avis, les efforts devraient se consentir. En effet, nous sommes d'avis qu'une langue qui veut se préserver ne peut le faire uniquement en conservant ses propres utilisateurs mais surtout en attirant de nouveaux locuteurs. Les personnes qui viennent à ces manifestations s'intéressent déjà à ce qui a trait aux cultures des communautés qui les organisent. Il faut donc trouver un moyen de les intéresser aux langues. Les discours prononcés lors de ces manifestations sont souvent en anglais, soit disant pour inclure le maximum de personnes. Mais que vaut l'inclusion lorsqu'on exclut la majorité de personnes issues des communautés de ces langues minoritaires et régionales ?

Toutes les manifestations culturelles auxquelles nous avons fait allusion ci-dessus sont organisées dans des régions très touristiques. Or, à notre connaissance, dans les quelques cas où il y aurait des documents produits à l'intention des touristes, les textes n'y sont écrits qu'en anglais. Lors de ces manifestations, on ne voit aucun poster et les programmes sont exclusivement en anglais. Or, l'expérience montre que c'est grâce aux petits gestes que l'on peut atteindre le but que l'on s'est fixé. En d'autres termes, les organisateurs de ces manifestations devraient commencer déjà par se demander ce qu'ils font concrètement pour préserver et promouvoir la langue liée à la culture pour laquelle ils organisent une manifestation. Pour nous, la production des programmes, des posters, des brochures touristiques et des CD-livrets multilingues où l'on met à pied d'égalité les langues minoritaires et régionales avec la langue officielle et la langue nationale devrait constituer la partie intégrante de l'organisation de ces manifestations. D'abord parce que cela permettraient déjà aux langues minoritaires et régionales de se mettre sur la scène linguistique au niveau national et international. Et puis, lorsqu'une langue minoritaire ou régionale est utilisée à côté d'une langue prestigieuse comme l'anglais, il est difficile de la négliger.

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)

Les organisateurs de ces manifestations devraient également s'appuyer sur l'Internet et en particulier les medias sociaux pour promouvoir leurs manifestations et chemin faisant préserver leurs langues. En effet, les medias sociaux sont très utilisés, surtout par la jeune génération ou la génération connectée, qui constitue souvent la majorité de ceux qui ne parlent pas les langues minoritaires et regionales de leurs parents. Et certains medias sociaux dont ils se servent beaucoup comme *facebook* et *twitter* sont très avancés sur la question de langues. Ainsi, les utilisateurs de *facebook* par exemple peuvent formuler une demande d'y inclure certaines langues. Les utilisateurs peuvent en suite traduire son interface dans les langues proposées. Par conséquent, la présence d'une langue minoritaire ou régionale sur Internet, à côté de l'anglais et le français par exemple, aurait un impact considérable sur ces jeunes car cela montre que leurs langues demeurent encore pertinentes aujourd'hui et qu'à travers elles, il est possible d'exprimer les mêmes idées et parler des mêmes concepts que ceux qui parlent l'anglais ou le français. Les locuteurs de ces langues gagneront donc en confiance à s'en servir et ne les assimileraient plus à une régression qui ralentit leur développement économique, comme ces langues sont souvent perçues.

La traduction des langues minoritaires et régionales et leur publication sur Internet à côté des langues internationales non seulement donne accès a ces langues mais également les rend visibles créant ainsi une nouvelle communauté digitale, ce qui bénéficierait largement aux communautés existantes. La traduction, en établissant une équivalence entre les langues joue un rôle significatif en favorisant une attitude généralement positive envers les langues minoritaires et régionales et l'Internet crée les possibilités pour les locuteurs de les utiliser et pour d'autres personnes de les apprendre.

5. Conclusion

La traduction est une activité qui met inévitablement en relation au moins deux langues et cultures (Toury, 1978: 200). Nous pouvons considérer les langues comme les outils d'expression et les cultures comme tout ce qu'une personne doit savoir et maîtriser afin de se servir à bon escient de ces outils. Ce faisant, le traducteur non seulement aide à surmonter les obstacles de communication entre au moins deux interlocuteurs de langues et de cultures différentes mais il enrichit également linguistiquement et culturellement les sociétés en contact. La traduction nous parait ainsi comme la solution la plus adaptée pour contrer le problème de la disparition des langues minoritaires et régionales au Botswana afin de les préserver et de les promouvoir.

Les langues minoritaires et régionales doivent être soutenues de l'intérieur par les communautés qui les parlent et ceci n'est possible que si on les met à pied d'égalité avec les langues les plus prestigieuses par le biais de la traduction. Une société qui développe la traduction rend sa langue dynamique. Par conséquent, la langue peut s'adapter à tout changement que traverse la

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)

société car le développement de la traduction est toujours accompagné du développement de la terminologie de la langue vers laquelle on traduit. La traduction permet en ce sens à une langue d'exprimer avec ses propres ressources des termes nouveaux, un aspect important pour la normalisation de cette langue. En effet, l'un des problèmes majeurs auquel font face les langues minoritaires et régionales est que la majorité d'entre elles n'ont qu'une existence orale, ce qui les fragilise considérablement. Traduire c'est donc développer l'orthographe d'une langue, la standardiser et par conséquent préserver la langue. En outre, le développement de la traduction au Botswana pourrait aider à développer une société linguistiquement et culturellement riche et par la suite stimuler une participation active de toute la population aux activités culturelles et économiques du pays qui contribueront grandement à sa prospérité.

Bibliographie

Baggioni, Daniel (1980) : « La langue nationale. Problèmes linguistiques et politiques » in *La Pensée*, 209, p. 36-49.

Baggioni, Daniel (1997) : *Langues et nations en Europe*. Paris : Payot.

Baker, Colin (1993): *Foundations of Bilingual Education and Bilingualism.* Clevedon, UK/Philadelphia, PA: Multilingual Matters.

Chebanne, Anderson M & Creissels, Denis (2001) : « Les langues et la politique linguistique du Botswana », in Compagnon, Daniel & Mokopakgosi, Brian T. (Dir.), *Le Botswana contemporain*. Paris : Karthala, p. 332-354.

Chebanne, Anderson M & Nyati-Ramahobo, Lydia (2003) : « Language Knowledge and Language Use in Botswana », Proceedings of the CSO: 2001 Population and Housing Census Dissemination Seminar, Gaborone, September 8–11, p. 392-404.

Chebanne, Anderson M (2002): « Shifting Identities in Eastern Khoe: Ethnic and Language Endangerment », in *Pula : Botswana Journal of African Studies* vol. 16, n° 2, p. 147-157.

Cooper, Robert L (1989) : *Language Planning and Social Change.* New York: Cambridge University Press.

Hasselbring, Sue (2000) : « A Sociolinguistic Survey of the Languages of Botswana, vol. 1. », Sociolinguistic Studies of Botswana language Series. Gaborone: Basarwa Languages Project, under the University of Botswana/University of Tromsø Collaborative Basarwa Research Programme.

Janson, Tore & Tsonope, Joseph (1991) : *Birth of a National Language : the History of Setswana*. Gaborone: Heinemann Botswana and NIR.

Janson, Tore (2000) : « The History of Minority Language Speakers on Botswana », in Batibo, Herman M. & Smieja, Birgit (Éds), *Botswana: The Future of Minority Languages*. Frankfurt/Main: Peter Lang, p. 3-12.

Mooko, Theophilous (2006) : « Counteracting the Threat of Death: The Case of Minority Languages in Botswana », in *Journal of multilingual and multicultural development,* vol. 27, n°2, p. 109-125.

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)

Nyati-Ramahobo, Lydia. (1999) : *The National Language : A Resource or a Problem ? The Implementation of the Language Policy of Botswana.* Gaborone, Botswana : Pula Press.

Nyati-Ramahobo, Lydia (2000) : « Linguistic and Cultural domination : The case of the Wayeyi of Botswana », in Batibo, Herman M. & Smieja, Birgit (Eds.), *Botswana : The Future of Minority Languages.* Frankfurt/Main : Peter Lang, p. 217-234.

Republic of Botswana (1997) : *Vision 2016* Gaborone : Government Printer.

Tingsley, Jr. R L & Horn, S F (1971): « The Role of the University in the Training of Translators », in *American Translator*, n° 3, p. 10-15.

Toury, G. (1978, revised 1995) : « The Nature and Role of Norms in Translation », in Venuti, L. *The Translation Studies Reader*. London : Routledge.

BDD-A23055 © 2015 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 18:35:24 UTC)